
Obligations de service des enseignants-chercheurs : Le SNPTES dénonce une juge judiciaire.

Jerôme Giordano, Stéphane Pellerin et Alain Favennec

Le SNPTES dénonce une juge judiciaire qui affirme que les maîtres de conférences ont « *un rythme de travail réduit* » et ont « *tout loisir pour solliciter des vacances dans d'autres établissements [...]* ».

Dans une ordonnance en la forme des référés, une juge aux affaires familiales vient de se singulariser en osant écrire qu'un « *maître de conférence (sic) chercheur, astreint à un rythme de travail réduit, a tout loisir pour solliciter des vacances dans d'autres établissements* »...

Si le SNPTES n'a eu cesse, à de multiples occasions, de dénoncer les propos discriminatoires anti-profs et anti-fonctionnaires qui émanent régulièrement de certains personnages politiques ou de certains médias, il s'étonne, désormais, de lire de tels propos dans une décision du juge judiciaire et, malgré son attachement à l'indépendance de la justice, le SNPTES se trouve dans l'obligation de rapporter ces faits au Garde des sceaux, à la Ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et aux Présidents du Conseil supérieur de la magistrature.

Qu'il plaise ainsi à cette juge d'apprendre que les enseignants-chercheurs sont statutairement à la fois enseignants et chercheurs soumis de fait à une charge de travail importante ; qu'il plaise à cette juge d'apprendre que les enseignants-chercheurs ne sollicitent pas de vacances mais essaient, simplement, de permettre aux établissements d'assurer une offre pédagogique suffisante dans un contexte qui ne permet plus toujours de recruter de nouveaux collègues ; qu'il plaise à cette juge d'apprendre, sans opposer les uns aux autres, que les régimes indemnitaires des enseignants-chercheurs n'ont rien à voir avec ceux des magistrats (ces derniers avec un taux de prime a minima de 40% étant bien plus favorisés que les enseignants-chercheurs) et qu'il plaise enfin d'apprendre à cette juge que, fort heureusement pour nos établissements et nos étudiants, certains magistrats assurent des vacances d'enseignement dans nos universités, d'autres y sont enseignants-chercheurs associés et que même certains enseignants-chercheurs ont un jour été magistrats et vice et versa...

Choisy-Le-Roi, le 14 juin 2017

Vous voulez réagir sur ce communiqué du SNPTES, vous pouvez le faire librement sur notre forum de discussions :
<http://forum.snptes.org/index.php?board=31.0>